

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITÉE

T/PET.1/L.1/Add.1
18 octobre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. C. SMITH O'BRIAN GARDINER
CONCERNANT LE SAMOA OCCIDENTAL

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur
du Conseil de tutelle)

Bureau de poste de Malua
Samoa occidental
22 septembre 1956

Au Secrétaire
du Conseil de tutelle
des Nations Unies,
New-York, Etats-Unis

Monsieur,

Je vous ai écrit pour vous donner certains renseignements au sujet des liens de parenté par mariage existant entre les membres de l'Assemblée législative et aussi de huit (8) des neuf (9) Européens siégeant à l'Assemblée constitutionnelle. Je pense que vous avez reçu cette lettre, qui a été expédiée par avion le 6 du mois courant. Dans le "Samoa Bulletin" du 14 septembre, j'ai relevé que le Conseil de tutelle des Nations Unies avait demandé que des mesures soient prises dans le domaine de la législation du travail et dans d'autres domaines, et que le Conseil de tutelle avait exprimé l'espoir que la "population des Samoa en viendrait à accepter le suffrage universel". Il doit être évident désormais qu'à moins que le Conseil de tutelle et le Gouvernement de Nouvelle-Zélande n'aident l'indigène samoan à se libérer de l'état de quasi-servitude dans lequel il vit, en exigeant l'organisation d'un plébiscite aussi bien pour la question du suffrage que pour la question de savoir s'il désire accéder à l'indépendance,

56-27518

/...

vous contribuerez en fait à consolider les chaînes de l'esclavage qui pèseront sur lui pendant une période indéterminée. Si le petit groupe de conspirateurs obtient l'autonomie sans qu'un plébiscite national ait eu lieu, le Gouvernement de Nouvelle-Zélande et le Conseil de sécurité auront grossièrement trahi la cause de tous leurs protégés du Samoa, - qu'il s'agisse des indigènes ou des habitants d'origine européenne. On nous dit souvent qu'une fois que nous aurons accédé à l'autonomie, la Nouvelle-Zélande souhaitera nouer des liens étroits avec les Samoa. Selon la conception que nous nous faisons de cette union étroite, il se pourrait que le Gouvernement de Nouvelle-Zélande estime qu'une fois que les Samoa auront accédé à l'autonomie, la population des Samoa, qui admire profondément les Etats-Unis et éprouve un attachement sentimental pour ce pays, qu'elle sait être le plus puissant et le plus généreux du monde, outre que toutes les nations éprises de paix, notamment la Nouvelle-Zélande, dépendent des Etats-Unis pour leur protection, en conséquence, se tournera toujours plus vers les Etats-Unis et les institutions américaines à mesure que le temps passera. L'île Samoa sous tutelle des Etats-Unis étant si proche, et les deux îles étant habitées par la même population, une telle évolution serait certes absolument normale, mais elle entraînerait en fin de compte l'éviction de l'influence néo-zélandaise dans le territoire. L'une des causes des troubles et des manifestations de mécontentement dont le Samoa a été le théâtre, après que le mandat eut été confié à la Nouvelle-Zélande, tient au fait que la population a été blessée dans son orgueil parce qu'elle était ramenée au statut d'une petite colonie après avoir été habituée à être gouvernée par une grande et puissante nation. Cette affection pour les Etats-Unis s'est heurtée à l'opposition d'un petit groupe d'habitants de Samoa et de leurs parents européens, dont l'attitude tient au fait que les Etats-Unis sont une république, alors qu'ils ont l'ambition d'imiter la monarchie de Tonga. La grande masse des habitants de Samoa demeure nettement attachée aux Etats-Unis. Le Gouvernement de Nouvelle-Zélande est nettement conscient de cet état de chose, de sorte que la minorité européenne est en droit de demander : "Est-ce en trahissant ses protégés européens et l'indigène de Samoa, encore sans statut, que la Nouvelle-Zélande entend payer le prix du renforcement des liens qu'elle souhaite? "Donne-t-elle à ce groupe très restreint de chefs le pouvoir

d'empêcher l'indigène d'accomplir aucun progrès dans la voie de la liberté?
"Pour parler clairement, sommes-nous trahis pour que le Gouvernement de Nouvelle-Zélande puisse maintenir son influence à Samoa et empêcher ainsi l'épanouissement de tout sentiment d'attachement pour les Etats-Unis? Le Conseil de tutelle et la Nouvelle-Zélande nous déclarent qu'ils nous protégeront complètement, et qu'ils veilleront par tous les moyens possibles à préserver nos intérêts lorsque nous accéderons à l'autonomie, et cependant ni'importe quel enfant de 12 ans comprendra que lorsque ce groupe de chefs se sera assuré le contrôle, à savoir, dès que nous aurons accédé à l'autonomie, ni le Conseil de tutelle ni le Gouvernement de Nouvelle-Zélande n'auront juridiquement aucun droit pour intervenir dans ce qui sera désormais les affaires intérieures d'un pays autonome ou d'un Etat. Nous qui sommes la minorité avons le droit de demander des précisions au sujet de vos intentions en ce qui nous concerne, en particulier en ce qui concerne les membres les plus âgés qui vivent sur ce territoire depuis 25 à 60 ans. Ces explications doivent nous être données maintenant et, comme je l'ai indiqué dans une lettre à M. Morgan MIA qui vous l'a transmise, je considère que le Gouvernement de Nouvelle-Zélande devrait accorder une réparation à tous les Européens qui désirent quitter le territoire plutôt que de les priver de tout droit et de les placer sous la dépendance de gens qui ont déclaré à de multiples occasions avoir l'intention de restaurer le régime tribal de l'époque antérieure à la domination allemande. Nous ne voulons pas envisager la nécessité de devoir nous adresser à l'Organisation internationale pour les réfugiés quelques mois après que le pays aura accédé à l'autonomie. Les renseignements que je vous ai communiqués dans ma lettre du 6 septembre, qui s'ajoutent au fait que ce groupe s'est toujours opposé à l'idée d'un plébiscite dont ils ont de bonnes raisons de craindre les résultats, devraient prouver à l'évidence que seul un petit nombre de chefs et leurs familles se préoccupent de l'autonomie, qui n'est pas une aspiration nationale. Je veux croire que le Conseil accordera toute l'attention voulue à ces questions qui intéressent les Européens et qu'il nous fera savoir très prochainement où nous en sommes afin que nous puissions prendre toutes les mesures possibles pour assurer notre avenir.

Veillez agréer,

(signé) C. SMITH O'BRIAN GARDINER
